



La Biolle, le 12 mars 2025

Chères et Chers collègues,

Conformément aux articles L2121-10 et 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu en mairie,

Mercredi 19 mars 2025 à 20h00

Salle du Conseil municipal

Pouvoirs

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 26 février 2025

Ordre du jour :

- FINANCES PUBLIQUES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025
- BUDGET - CFU 2024 - ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE
- BUDGET - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
- BUDGET - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024
- BUDGET PRIMITIF 2025
- RESSOURCES HUMAINES - MANDATEMENT DU CDG73 AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION SUR LE RISQUE « SANTÉ »
- ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (p. 10 et 11)
- INTERCOMMUNALITÉ – FONDS DE CONCOURS
- FONCIER - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION B N° 4278 ET 4280
- APPROBATION DU PROJET DÉFINITIF DE CRÉATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE SUR LA COMMUNE DE LA BIOLLE
- QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Chères et Chers collègues, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Julie NOVELLI